

Musée du Temps - Organisation d'une exposition pour la Ville de Fontenay-sous-Bois - Encaissement et réaffectation d'une recette

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Musée Classé -département Histoire/Temps- a réalisé à la demande de la Ville de Fontenay-sous-Bois, une exposition consacrée au thème du temps et à l'horlogerie ; cette prestation a été facturée à ladite Ville à hauteur à 35 000 F.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à ouvrir en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à l'encaissement et à la réaffectation de cette somme qui sera reprise au budget supplémentaire 96 comme suit :

* en recettes, 35 000 F au 92.23/7083. 86021.52020,

* en dépenses, 35 000 F au 90.23/2316. 86021.52020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelles et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Visa préfectoral du 2 octobre 1996.